

# Informations Rapides

ISSN 0151-1475

31 mars 2006 - n°106

©INSEE 2006

## Série « Principaux Indicateurs »

### ■ Comptes nationaux des administrations publiques - année 2005 (premiers résultats)

Thème "Comptes de la Nation"

**Avertissement :** Chaque année, l'INSEE publie une première évaluation des comptes nationaux des administrations publiques correspondant à celle réalisée pour la notification à la Commission européenne des ratios de dette et déficit publics. L'ensemble des données est susceptible d'être modifié à l'occasion de la publication du compte national provisoire 2005, le 19 mai 2006.

**Le secteur des administrations publiques** des comptes nationaux comprend l'État, les organismes divers d'administration centrale ou ODAC (dont la CADES qui gère la dette sociale, le Fonds de réserve des retraites, Charbonnages de France depuis 2001, l'Entreprise minière et chimique à partir de 2005), les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale (essentiellement les caisses de sécurité sociale, l'UNEDIC et les hôpitaux publics).

**Les prélèvements obligatoires** comprennent les impôts et cotisations sociales effectives au profit des administrations publiques et des institutions européennes.

**Les PIB à prix courants** utilisés pour construire les ratios de finances publiques sont, pour les années antérieures à 2003, les PIB définitifs déjà publiés. Pour 2003 et 2004, il s'agit de l'évaluation de la campagne des comptes nationaux en cours. Le PIB de l'année 2005 est estimé en utilisant le taux de croissance issu des résultats détaillés des comptes trimestriels (publiés ce jour).

### Ratios de finances publiques

Taux en % du PIB	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Déficit public notifié*	2,6	1,7	1,5	1,5	3,2	4,2	3,7	2,9
Dette publique notifiée	58,7	58,2	56,7	56,3	58,2	62,4	64,4	66,8
Recettes publiques	50,1	51,0	50,3	50,1	49,6	49,3	49,6	51,1
Dépenses publiques	52,8	52,7	51,7	51,7	52,7	53,5	53,3	54,0
Prélèvements obligatoires	44,0	44,9	44,1	43,8	43,1	42,8	43,1	44,1

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, Direction générale de la comptabilité publique (DGCP), Direction générale du Trésor et de la Politique économique (DGTPPE), Banque de France.

\* Le déficit public notifié se distingue du besoin de financement par la prise en compte des flux d'intérêts liés aux opérations de swaps effectuées par les administrations publiques (0,7 milliard d'euros en 2005).

En 2005, le déficit public notifié s'élève à 48,9 milliards d'euros soit 2,9% du PIB. Le déficit recule de 11,4 milliards d'euros, car la progression des dépenses (+4,1%) est plus que compensée par la croissance des recettes publiques (+5,7% après +4,8% en 2004 et +2,4% en 2003). Les recettes, rapportées au PIB, progressent pour la deuxième année consécutive (51,1% après 49,6% en 2004 et 49,3% en 2003).

Le taux de prélèvements obligatoires augmente d'un point en 2005 (44,1% du PIB après 43,1%) en raison de

mesures nouvelles (rattachement du régime des IEG aux régimes de droit commun, régime additionnel de la fonction publique, hausses de la CSG) et du dynamisme des impôts existants.

La dette publique notifiée, qui s'élève fin 2005 à 1 138,4 milliards d'euros, s'est accrue de 6,5% en 2005 après +7,5% en 2004. Elle correspond à la dette consolidée en valeur nominale du secteur des administrations publiques (voir page 3). Elle atteint 66,8% du PIB.

### Remarques

→ La réforme introduite au 1<sup>er</sup> janvier 2005 concernant les retraites des salariés des industries électriques et gazières (IEG) a créé une caisse de retraite particulière (la CNIEG) et conduit à l'inscription en 2005 d'une soulte due par les industriels à la CNAV de 7,6 Mds€, dont une partie a été effectivement versée en 2005 et est gérée par le Fonds de réserve des retraites (3,1 Mds€) pour le compte de la CNAV, et dont le solde fera l'objet de versements étalés sur 20 ans. Par ailleurs, un droit d'entrée de 0,8 Md€ a été versé aux régimes complémentaires en 2005.

→ Par décision du 9 mars 2006 d'Eurostat, la règle d'enregistrement des dépenses militaires a été précisée. Conformément à cette décision, les dépenses correspondant à l'acquisition d'équipements lourds sont enregistrées à la date de livraison et non plus aux dates de versement. Par mesure transitoire, les dépenses déjà enregistrées lors d'années déjà notifiées ne sont pas reclassées. Il résulte de ce nouveau mode d'enregistrement une amélioration du solde de l'État de 1,9 Md€ en 2005 par rapport au traitement tel qu'il était antérieurement pratiqué.

## Dépenses et recettes des administrations publiques

Milliards d'€	2004	2005	évolution (%)
Dépenses de fonctionnement	314,8	324,0	2,9%
<i>dont consommations intermédiaires</i>	86,5	89,2	3,2%
<i>dont rémunérations*</i>	220,7	227,4	3,0%
Intérêts	46,0	46,7	1,6%
Prestations sociales en espèces	291,8	305,5	4,7%
Prestations sociales en nature	93,4	97,4	4,3%
Autres transferts et subventions	84,6	88,9	5,1%
Acquisitions nettes d'actifs non financiers	53,9	57,8	7,3%
<i>dont investissement</i>	51,8	55,5	7,1%
<b>Total des dépenses</b>	<b>884,4</b>	<b>920,3</b>	<b>4,1%</b>
Ventes et autres recettes de production	54,9	57,2	4,2%
Revenus de la propriété	11,0	11,3	1,9%
Impôts	443,9	468,0	5,4%
<i>dont impôts sur les produits et la production</i>	253,7	266,0	4,9%
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	183,3	194,7	6,2%
Cotisations sociales effectives	268,0	279,9	4,4%
Autres recettes*	45,4	54,2	19,4%
<b>Total des recettes</b>	<b>823,3</b>	<b>870,6</b>	<b>5,7%</b>
<b>Besoin de financement</b>	<b>-61,0</b>	<b>-49,7</b>	

Source : Insee, DGCP, DGTPE.

\* y compris cotisations sociales imputées.

En 2005, les dépenses progressent de 4,1%, après un ralentissement en 2004 (+3,7%, après +4,4% en 2003). La masse des rémunérations versées progresse de 3,0% (après 2,4% en 2004). Les prestations sociales en espèces, en hausse de 4,7% contribuent fortement à l'accélération des dépenses. En revanche, les prestations en nature (+4,3% en 2005) poursuivent la décélération entamée en 2003 (+7,6% en 2003 et +5,8% en 2004).

L'effort d'investissement, qui progresse de 7,1%, est resté élevé. Après deux années successives de repli, les intérêts versés progressent de 1,6% en 2005 en raison de l'interruption de la baisse des taux d'intérêt.

La croissance des recettes en 2005 s'est accélérée (+5,7% après +4,8% en 2004 et +2,4% en 2003). Comme en 2004, les administrations ont bénéficié de rentrées fiscales dynamiques (+5,4% après +6,1% en 2004, succédant à +1,9% en 2003 et +1,2% en 2002). Ce sont les impôts courants sur le revenu et le patrimoine (+6,2%) qui contribuent le plus à cette évolution.

Les cotisations sociales accélèrent également (+4,4% après 3,1% en 2004).

Enfin, le versement de la soulte des IEG gonfle substantiellement les autres recettes (voir encadré remarques p.1).

## Capacité (+) ou besoin (-) de financement par sous-secteur

Milliards d'€	2000	2001	2002	2003	2004	2005	évolution 2005 (Mds€)
État	-35,4	-35,7	-56,5	-62,2	-52,8	-51,5	1,4
Organismes divers d'administration centrale	4,5	4,5	9,1	4,8	10,0	7,4	-2,6
Administrations publiques locales	2,8	2,0	2,0	0,5	-2,3	-1,8	0,5
Administrations de Sécurité Sociale	6,8	6,0	-3,7	-10,0	-15,9	-3,8	12,1
<b>Besoin de financement total des APU</b>	<b>-21,3</b>	<b>-23,3</b>	<b>-49,1</b>	<b>-66,8</b>	<b>-61,0</b>	<b>-49,7</b>	<b>11,4</b>

Source : Insee, DGCP, DGTPE.

L'amélioration des comptes publics est principalement imputable à celle du sous-secteur des administrations de sécurité sociale dont le déficit se réduit de 12,1 Mds€ en 2005. Les organismes de sécurité sociale ont en particulier bénéficié de l'enregistrement de la soulte des IEG (7,6 Mds€) et d'une augmentation de leurs recettes à l'occasion de la réforme de l'assurance maladie. La création du régime de retraite additionnel de la fonction publique contribue également à l'amélioration des comptes sociaux (+1,4Mds€) mais elle pèse sur les soldes des autres administrations publiques. Le déficit des administrations publiques locales se réduit de 0,5 Md€ grâce principalement aux bonnes rentrées fiscales, ce malgré la poursuite de l'effort d'investissement.

## Du solde d'exécution des lois de finances au besoin de financement de l'État

Milliards d'€	2003	2004	2005
<b>Solde d'exécution des lois de finances</b> <i>(y compris solde du Fonds de Stabilisation des Changes, hors solde du FMI)</i>	<b>-56,9</b>	<b>-43,9</b>	<b>-43,5</b>
Corrections droits constatés	1,3	-1,8	-1,4
Opérations budgétaires traitées en opérations financières	-2,7	-7,7	-6,1
Opérations non budgétaires ayant un impact sur le besoin de financement	-3,8	0,5	-0,6
<b>Besoin de financement de l'État</b>	<b>-62,2</b>	<b>-52,8</b>	<b>-51,5</b>

Source : Insee, DGCP, DGTPE.

Le solde d'exécution des lois de finances s'établit à -43,5 Mds€ alors que le besoin de financement de l'État est de -51,5 Mds€ en 2005. Cette différence s'explique principalement par deux éléments qui, bien que pris en compte dans le solde d'exécution des lois de finances, sont sans impact sur le besoin de financement : les recettes de privatisations intervenues en 2005 (GDF : 2,4 Mds€, France Telecom : 1,2 Md€, Sncema : 0,9 Md€) et le remboursement par la CADES du prêt consenti par l'Etat en 1996 (2,8 Mds€ en 2005).

## Dette trimestrielle au sens de Maastricht

Dans le cadre du règlement du Conseil CE 1222/2004, l'INSEE transmet désormais à Eurostat les résultats actualisés relatifs au calcul de la dette au sens de Maastricht sur une base trimestrielle.

La dette trimestrielle couvre, comme les résultats annuels, l'ensemble des administrations publiques au sens des comptes nationaux. Fondée sur une source d'information directe moins complète que les comptes annuels (en particulier pour les administrations publiques locales et de sécurité sociale), elle demeure révisable pendant plusieurs trimestres.

La seule observation de l'évolution de la dette en cours d'année ne permet pas de présager celle du déficit public. Pour passer de la dette au déficit, il faut prendre en compte à la fois la variation des actifs financiers et celle des autres comptes financiers à payer et à recevoir ; ces postes, particulièrement pour ce qui concerne les postes de trésorerie, sont très fluctuants en cours d'année.

A l'avenir, une nouvelle Informations Rapides trimestrielle présentera les résultats actualisés relatifs au calcul de la dette au sens de Maastricht. Ainsi, le 30 juin 2006 sera publiée la première estimation de la dette des administrations publiques à la fin du premier trimestre de 2006.

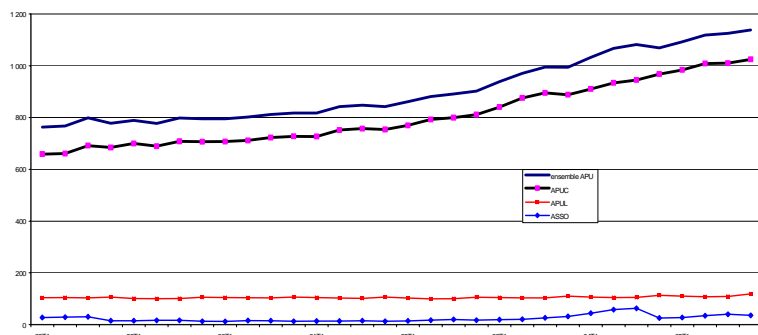
Tableau 1 : la dette des APU en fin de trimestre et sa répartition par sous-secteurs en Mds€

	2004T3	2004T4	2005T1	2005T2	2005T3	2005T4
Ensemble des administrations publiques	1082,4	1 069,2	1 092,4	1 118,5	1 125,5	1 138,4
dont (*)						
Administrations publiques centrales (État et ODAC)	945,3	967,8	983,9	1 009,0	1 010,5	1 024,9
Administrations publiques locales	105,2	113,8	110,5	108,1	108,6	119,0
Administrations de sécurité sociale	62,8	25,5	27,6	34,4	39,9	35,9

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGCP, Banque de France

\* La dette de l'ensemble des APU est inférieure à la somme des dettes des sous-secteurs car la consolidation en est différente. Pour l'ensemble sont exclus les passifs détenus par d'autres administrations tandis que pour chaque sous-secteur ne sont exclus que les passifs détenus par le même sous-secteur.

dette au sens de Maastricht des administrations publique (en Mds€)



La dette des administrations publiques est principalement constituée des titres à long terme (Obligations assimilables du Trésor, Bons du Trésor à intérêts annuels...) émis par l'État et la CADES. Les administrations publiques locales et les administrations de sécurité sociale ont en revanche plutôt recours à l'emprunt, en particulier à l'emprunt à long terme pour le financement des investissements des collectivités territoriales

Tableau 2 : la dette des APU en fin de trimestre et sa répartition par instrument (en Mds€)

	2004T3	2004T4	2005T1	2005T2	2005T3	2005T4
Dépôts	14,2	12,9	12,7	14,8	15,1	13,3
Titres autres qu'actions et participation, hors produits financiers dérivés	895,7	902,9	941,2	961,2	963,2	967,9
dont titres de court terme (*)	131,8	136,2	136,5	145,4	131,7	146,5
dont titres de long terme (*)	763,9	766,7	804,6	815,9	831,5	821,3
Crédits	172,4	153,4	138,6	142,5	147,2	157,3
dont crédits à court terme	49,5	11,2	12,8	17,3	22,3	18,9
dont crédits à long terme	122,9	142,2	125,7	125,2	124,9	138,4

Source : Comptes nationaux base 2000 - Insee, DGCP, Banque de France

\* Les BTAN (Bons du Trésor à intérêts ANnuels) dont la maturité varie entre 2 et 5 ans sont classés avec les titres à long terme, alors qu'ils sont classés dans les comptes financiers publiés par la Banque de France avec les titres à court terme.

### Définitions et éléments de comparaison :

La dette au sens du traité de Maastricht est évaluée en valeur nominale, c'est-à-dire à la valeur de remboursement. Ainsi, les intérêts courus non échus ne sont pas compris dans l'évaluation des instruments ni les fluctuations du cours des titres. En revanche, la réévaluation de la valeur de remboursement des obligations indexées sur l'inflation (OATi et CADESi) est prise en compte chaque trimestre.

La dette au sens de Maastricht est consolidée : sont donc exclus de la valeur de la dette les éléments de passif d'une administration détenus par une autre administration. Il en est ainsi particulièrement des dépôts. Pour les titres de dette, les résultats de l'enquête titres réalisée par la Banque de France sont utilisés pour évaluer la part des titres d'État détenus par les organismes de sécurité sociale et les ODAC.

La dette au sens de Maastricht ne comprend pas l'ensemble des passifs financiers. En sont exclus les produits financiers dérivés ainsi que les autres comptes à payer et recevoir.

L'ensemble de ces éléments explique la différence observée avec le total des passifs publiés par la Banque de France dans le cadre des comptes nationaux.